

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

PRO · CHRISO · SVMP · SIS · TIS · SPIRIT · VALIS · MILITIA

5ème Année. — Mai 1878.

No. 8.



BVLLETIN DE

L'UNION - ALLE

GRAVIAMVR · IMPERSISSIME · VOBIS · DILECTI · FILII · QUI · POSITO · GLADIO · QVED

SACRAMENTUM · ET · ARMAM · LVCIS · AC · IVS · TITIAE · FORI · ET · ERRE · IN · RECORDENDIS

LEÇURE · LATINE · DE · PICHA · L'UNION · ALLE · 25 · JAN · 1873

AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Le " Bulletin " est mensuel.—Le jour de publication est fixé au 25 de chaque mois.
L'abonnement est annuel et strictement payable d'avance :

Pour le Canada..... \$1.00
 Pour les Etats-Unis..... 1.50 (en or)
 Pour l'Etranger..... 2.00 (en or)

Prière d'adresser franc de port, tout ce qui regarde l'administration et la rédaction du journal à M. J. E. Chagnon, 22, Rue St. Gabriel, Montréal.

UNION - ALLET.

OFFICIERS EN CHARGE POUR L'ANNÉE 1877-78.

Président-Général..... MM. EMMANUEL TASSE.
 Vice-Président-Général..... ADOLPHE MARTIN.
 Trésorier..... M. J. E. CHAGNON.
 Secrétaire..... L. FORGET.
 Assistant-Secrétaire..... A. FORGET.
 Aumônier..... M. le Chanoine E. MOREAU.

CONSEILLERS.

MM. ALF. PRENDERGAST, ALF. LAROCQUE, NAP. BENAUD,
 Z. LACHAPELLE, H. St. ARNAUD, E. HURTUBISE, T.
 LABELLE, LEFEBVRE.

VICE-PRÉSIDENTS LOCAUX.

Montréal..... MM. C. CARON.
 Québec..... G. T. DUSSEULT.
 Trois-Rivières..... JOS. BEAUCHAINE.
 Ottawa..... J. C. TACHÉ.
 St. Hyacinthe..... A. PELOQUIN.
 Rimouski..... JAS. PINEAULT.
 Manitoba..... H. MARTINEAU.
 Piopolis..... CHS. LANGLAIS.

LE " CRUSADER ",

Organe de la Ligue de St. Sébastien.

LONDRES ET DUBLIN.

Abonnement pour le Canada (y compris frais de poste) - - - - \$2.00.

Prière d'adresser: nom, prénom et adresse avec le montant de l'abonnement au soussigné qui est autorisé à représenter la Ligue en la Puissance du Canada.

ALF. LAROCQUE,
 Chev. de Pie IX.

Au No. 291 rue Dorchester, Montréal.

" THE CRUSADER ",

Devoted to the Restoration of the temporal power of the Pope,
 issued by the League of St. Sebastian.

LONDON AND DUBLIN.

Per annum (for the Dominion prepaid) - - - - - \$2.00.

Please send name and address to undersigned who is authorized to represent the League in the Dominion.

ALF. LAROCQUE,
 Knight Pius IX.

Address 291 Dorchester St., Montreal

PRESSE ZOUAVE.

Le Crusader (Angleterre) Semi-mensuel, abonnement, \$2.00; se publie à Londres, 18 Paternoster Row.

La Croix, (Belgique) Hebdomadaire, abonnement, 10 frs.; se publie à Bruxelles.

La Fedella, (Rome) Hebdomadaire, abonnement, 10 frs.; se publie à Rome, 18 Piazza di Tor Sanguigna.

La Vraie France, Quotidienne, abonnement, 40 frs.; se publie à Lille.

Journal des Trois-Rivières. (Canada) Bi-hebdomadaire, abonnement, \$3.00; se publie à Trois-Rivières, Rue St. Antoine.

Il Fidele, (Italie) Hebdomadaire, abonnement, 4 lire par année, frais de port en sus; se publie à Lucques, Via S. Chiara, N. 439.

De Kruisvaan, organe des Zouaves Hollandais, paraît tous les Samedis; abonnement 3 florins par an, port non compris, se publie à Vught, Hollande.

IMPRIMERIE LITURGIQUE

DE ST. JEAN L'ÉVANGÉLISTE

DESLÉE, LEFEBVRE & CIE., ÉDITEURS

Avenue du Maire, Tournay (Belgique.)

" JOURNAL DES TROIS-RIVIERES "

Journal Catholique

GEDEON DESILETS

REDACTEUR-PROPRIÉTAIRE

Bi-hebdomadaire; se publie aux Trois-Rivières, abonnement, \$3.00.

" NOS CROISÉS "

ou

Histoire anecdotique de l'expédition des Volontaires
 Canadiens à Rome.

POUR LA DÉFENSE DE L'ÉGLISE

chez

FABRE ET GRAVEL, LIBRAIRES ÉDITEURS

No. 219, Rue Notre-Dame, Montréal.

N. J. PINAULT, M.D.

OSSEO

MINNESOTA, E. U.

“Aime Dieu et



va ton chemin.”

Bulletin de l'Union-Allet

VOL. V.

MONTRÉAL, 25 MAI 1878.

No 8.

SOMMAIRE.

1. L'ENCYCLIQUE.
2. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION ALLET.
3. LA PAROLE DU PAPE.
4. TÉMOIGNAGES EN L'HONNEUR DU COLONEL ALLET.
5. NÉCROLOGIE.

6. CEAD MILLE FAULTHE.—(Cent milles b'envuues.)
7. PETITES NOUVELLES.
8. OFFICIEL.
9. NAISSANCES.
10. MARIAGES.

LETTRE-ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRÈS SAINT SEIGNEUR LEON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE, EN GRACE ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Elevé au faite de la dignité apostolique par un inscrutable dessein de Dieu, bien que Nous ne l'eussions nullement mérité, Nous Nous sommes senti aussitôt pressé par un ardent désir, et pour ainsi dire par la nécessité de Nous adresser à vous par lettres, non-seulement pour vous exprimer les sentiments de Notre intime affection, mais aussi afin de remplir la charge qui Nous a été divinement confiée, en vous confirmant, vous qui êtes appelés à partager Notre sollicitude, dans cette lutte des temps actuels que vous devez soutenir avec Nous pour l'Eglise de Dieu et le salut des âmes.

En effet, dès le début de Notre Pontificat, se présente à Nous le triste spectacle des maux qui assaillent de toutes parts l'humanité: cette subversion si générale des suprêmes vérités sur lesquelles la société humaine repose comme sur sa base; cette audace des esprits qui ne veut endurer aucune autorité légitime; ce perpétuel principe de dissension qui donne lieu à des luttes intestines et à

des guerres sauvages et sanglantes; le mépris des lois qui régissent les mœurs et sauvegardent la justice; l'insatiable avidité pour les choses qui passent et l'oubli de celles qui sont éternelles poussés jusqu'à cette fureur insensée dans laquelle tant de malheureux ne craignent pas de porter sur eux-mêmes une main violente; l'administration irréfléchie, la dilapidation, le bouleversement de la fortune publique; l'impudence de ceux qui, à l'heure où ils trompent de la pire façon, agissent de manière à se faire passer pour les champions de la liberté et de tous les droits; enfin, cette sorte de peste mortelle, qui pénètre jusqu'à la moëlle de la société humaine, qui ne lui laisse point de repos et la menace de nouvelles révolutions et de redoutables calamités.

Or, Nous sommes persuadé que ces maux proviennent principalement de ce que l'on méprise et l'on rejette cette sainte et très auguste autorité de l'Eglise, qui préside, au nom de Dieu, à l'humanité, et qui est le soutien et la défense de toute autorité légitime. Comme les ennemis de l'ordre public savent très bien qu'il en est ainsi, ils n'ont rien trouvé de mieux, pour ruiner les fondements de la société, que de faire à l'Eglise de Dieu une guerre acharnée, que d'attirer sur elle l'envie et la haine par de honteuses calomnies, en la représentant comme contraire à la vraie civilisation, que de blesser par des atteintes chaque jour renouvelées son autorité et sa force, que de renverser la suprême puissance du Pontife romain en qui les principes éternels et immuables du bien et du droit ont ici bas leur gardien et leur interprète.

De là sont venues les lois subversives de la constitution divine de l'Eglise catholique, malheureusement édictées

dans la plupart des pays ; de là sont sortis le mépris du pouvoir épiscopal, les obstacles opposés à l'exercice du ministère ecclésiastique, la dispersion des corps religieux, et la mise aux enchères des biens qui nourrissaient les serviteurs de l'Eglise et les pauvres ; c'est de là que proviennent les mesures qui ont soustrait à la direction salutaire de l'Eglise les établissements publics consacrés à la charité et à la bienfaisance ; c'est de là qu'a pris naissance cette liberté effrénée d'enseigner et de publier tout ce qui est mal, tandis qu'on viole au contraire et que l'on opprime de toutes façons le droit que possède l'Eglise, d'instruire et d'élever la jeunesse. Ce n'est pas à autre chose que tend l'occupation de la Principauté temporelle, que la divine Providence a accordée, il y a de longs siècles, à l'Evêque de Rome pour qu'il exerce librement et sans entraves le pouvoir qui lui a été conféré par Jésus-Christ pour le salut éternel des peuples.

Nous vous avons rappelé, Vénérables Frères, cette funeste accumulation de maux, non pas pour augmenter la tristesse que ce déplorable état de choses vous inspire de lui-même, mais parce que Nous comprenons que son seul exposé vous montrera clairement combien grave est la situation qui réclame Nos services et Notre zèle, et avec quel soin Nous devons travailler, surtout dans cette perversité des temps, à défendre et à venger selon Nos forces l'Eglise de Jésus-Christ et la dignité de ce Siège apostolique, attaquée par tant de calomnies.

Il est notoire et évident, Vénérables Frères, que la civilisation humaine manque de fondements si elle n'est basée sur les principes éternels de la vérité et sur les lois immuables du droit et du juste, et si une sincère affection ne lie entre elles les volontés des hommes et ne règle avec suavité leurs rapports et leurs devoirs mutuels. Eh bien ! qui oserait nier que ce soit l'Eglise qui, répandant la prédication de l'Evangile parmi les nations, a porté la lumière de la vérité au milieu des peuples sauvages et imbus de honteuses superstitions, et les a amenés à reconnaître le divin Auteur de toutes choses et à se respecter eux-mêmes ; qui, en supprimant le fléau de l'esclavage, a rappelé les hommes à la dignité primitive de leur auguste nature ; qui, en arborant sur toutes les plages le signe de la rédemption, en introduisant les sciences et les arts ou en les prenant sous sa protection, en fondant ou en soutenant d'excellents instituts de charité, où toutes les infortunes trouvent un soulagement, a civilisé partout, dans ses mœurs privées et publiques, le genre humain, l'a relevé de sa misère et, par toute sorte de soins, l'a formé à une manière de vivre en rapport avec la dignité et les espérances de l'homme.

Qu'un homme de sens compare le siècle où nous vivons, cet âge si hostile à la Religion et à l'Eglise de Jésus-Christ, avec les temps où l'Eglise était vénérée par les peuples comme une mère, il s'apercevra certainement que notre époque, pleine de troubles et de ruines, court directement et rapidement vers sa perte ; tandis que les temps anciens ont d'autant plus fleuri par l'excellence des institutions, la tranquillité de la vie, l'abondance des ressources et la prospérité que les peuples se sont montrés plus dociles au gouvernement et aux lois de l'Eglise.

Que si les biens nombreux que Nous venons de rappe-

ler et qui doivent leur naissance au ministre de l'Eglise et à son action salutaire, sont vraiment les œuvres que la civilisation doit produire et qui font sa gloire, il s'en faut donc de beaucoup que l'Eglise de Jésus-Christ déteste la civilisation et la repousse, puisqu'elle réclame plutôt, comme lui appartenant, l'honneur d'être sa nourrice, sa maîtresse et sa mère.

Bien plus, le genre de civilisation qui serait en opposition avec les saintes doctrines et les lois de l'Eglise n'aurait de la civilisation que le nom et l'apparence. Nous en avons une preuve éclatante dans ces peuples chez lesquels la lumière de l'Evangile n'a pas brillé et où l'on a pu voir un certain éclat extérieur de culture, mais où les vrais et solides biens de la civilisation ont fait défaut.

On ne saurait regarder, en effet, comme une civilisation parfaite celle au nom de laquelle on méprise audacieusement tout pouvoir légitime ; de même que l'on ne peut appeler liberté celle qui fait honteusement et misérablement son chemin par la propagation effrénée des erreurs, par le libre assouvissement des passions mauvaises, par l'impunité des méfaits et des crimes, par l'oppression des meilleurs citoyens de toute classe.

Tout cela étant faux, pervers et absurde, ne peut certainement avoir la vertu de perfectionner la famille humaine et de lui assurer la prospérité, car le *péché fait les peuples malheureux* ; mais il est inévitable que tout cela, après avoir corrompu les esprits et les cœurs, précipite les peuples, par son propre poids, dans toutes sortes de maux, renverse tout ordre légitime, et ainsi, un peu plus tôt, un peu plus tard, conduise l'état et la tranquillité de la chose publique à leur dernière perte.

Si ensuite on vient à considérer les œuvres du Pontificat romain, quelle injustice plus grande que de nier combien les Pontifes romains ont admirablement mérité de toute la société civile ! Il est certain que nos Prédécesseurs, afin de pourvoir au bien des peuples, entreprirent des luttes de tout genre, supportèrent de rudes fatigues, affrontèrent sans hésitation d'après difficultés et, les yeux fixés au Ciel, ne courbèrent jamais le front devant les menaces des impies, ne s'avilirent jamais jusqu'à se laisser détourner de leur devoir par les flatteries ou par les promesses.

Ce fut le Siège apostolique qui rassembla les restes de cette société vieillie et croulante, et la ciment de nouveau. Il fut comme un flambeau aussi, qui éclaira la civilisation des temps chrétiens ; il fut l'ancre de salut au milieu des tempêtes terribles par lesquelles le genre humain fut comme ballotté. Il fut le lien sacré de la concorde qui unit des nations divisées, diverses de mœurs ; il fut enfin le centre commun où l'on allait chercher, avec l'enseignement de la foi et de la religion, les promesses de la paix et des conseils. Quoi de plus ! c'est la gloire des Pontifes romains, qu'ils se placèrent comme un mur et un rempart, afin d'empêcher que la société humaine ne roulât de nouveau dans la superstition et l'antique barbarie.

Mais plût à Dieu que cette autorité salutaire n'eût jamais été négligée ni répudiée ! Le pouvoir civil n'eût point assurément perdu l'éclat auguste et sacré qu'il avait autrefois et tenait de la religion, et qui seul rend no-

ble et digne de l'homme la condition d'obéissance. On n'aurait point vu éclater tant de séditions et de guerres qui ont désolé la terre par des calamités et des meurtres; des royaumes jadis florissants tombés du haut de leur prospérité ne seraient pas accablés sous le poids de toutes les misères. Les peuples de l'Orient en sont un exemple: ayant rompu des liens très-doux, ils ont perdu la splendeur de leur antique renommée, la gloire des sciences et des arts, et la dignité de leur empire.

Or, ces bienfaits précieux que des monuments illustres de tous les temps proclament, en tout lieu de la terre, émanés du Saint-Siège, la contrée italienne surtout les a éprouvés; et elle a recueilli des avantages d'autant plus abondants du Saint-Siège qu'elle en était plus voisine par la nature des lieux.

C'est aux Pontifes romains assurément que l'Italie doit reporter la gloire solide qu'elle en a reçue et la grandeur qui la distingue parmi les autres peuples. Leur autorité et leur amour paternel l'ont maintes fois préservée de l'attaque de ses ennemis, et lui ont fourni le soulagement et le secours nécessaires pour que la foi catholique demeurât toujours entière dans les cœurs italiens.

Ces mérites de Nos Prédécesseurs, sans parler des autres, l'histoire des temps de saint Léon le Grand, d'Alexandre III, d'Innocent III, de saint Pie V, de Léon X et des autres pontifes en rend témoignage. C'était par eux ou sous leurs auspices que l'Italie échappa à la ruine totale dont la menaçaient les Barbares; c'est par eux qu'elle a gardé intacte la foi antique, et qu'au milieu de ténèbres et de la grossièreté de siècles incultes, elle entretint la clarté des sciences et la splendeur des arts, et les conserva en vigueur.

Cette auguste ville, siège des Souverains-Pontifes, l'atteste elle-même, car c'est à eux qu'elle dut le très grand avantage d'être non-seulement la citadelle très forte de la Foi, mais encore en devenant l'asile des beaux arts et la demeure de la science, de se concilier l'admiration et le respect du monde entier. Comme la grandeur de ces choses Nous est connu par les monuments de l'histoire, on comprend aisément qu'une volonté hostile et une outrageuse calomnie peuvent seules, dans le but de tromper les hommes, prétendre en paroles ou par écrit que ce Siège apostolique a été un obstacle à la civilisation des peuples et au bonheur de l'Italie.

Si donc toutes les espérances de l'Italie et du monde entier reposent dans cette force très favorable au bien public et à l'utilité commune dont l'autorité du Siège apostolique est pourvue, et dans ce lien étroit qui unit tous les fidèles au Pontife romain, Nous reconnaissons que rien ne doit plus Nous importer que de conserver intacte et dans son intégrité sa lignité à la Chaire de Pierre, et de fortifier de plus en plus l'union des membres avec la tête, du Fils avec le Père.

C'est pourquoi, afin de revendiquer de la façon que Nous pouvons, les droits et la liberté de ce Siège apostolique, Nous ne cesserons jamais de faire tous Nos efforts pour maintenir l'obéissance qui est due à Notre autorité, pour faire que les obstacles qui entravent la pleine liberté de Notre ministère et de Notre puissance soient écartés, et afin de les rétablir en l'état de choses où les des-

seins de la divine sagesse avaient jadis placé les Pontifes romains.

En poursuivant cette restitution, Nous ne sommes poussé, Vénérables Frères, ni par la passion de l'ambition, ni par la cupidité du pouvoir, mais seulement par le devoir de Notre charge et par les liens du serment qui Nous lie; Nous la faisons, en outre, non-seulement parce que ce principat est nécessaire pour défendre et protéger la pleine liberté du pouvoir spirituel, mais encore parce qu'il est parfaitement démontré que lorsqu'il s'agit de la souveraineté temporelle du Saint-Siège, l'intérêt public même et le salut de la société humaine tout entière sont en cause.

Par conséquent, Nous ne pouvons omettre, en vertu des devoirs de notre charge, qui Nous oblige à défendre les droits de la sainte Eglise, de renouveler pleinement et de confirmer par Nos présentes lettres toutes les déclarations et protestations que notre Prédécesseur Pie IX, de sainte mémoire, a plusieurs fois faites et réitérées tant contre l'usurpation de son principat civil que contre la violation des droits de l'Eglise catholique. Mais en même temps Nous adressons aux princes et aux chefs suprêmes des peuples, et nous les supplions avec instance, par l'auguste nom du souverain Dieu, de ne point repousser, en un temps où il leur est si nécessaire, le secours que leur offre l'Eglise. Nous les supplions de se rapprocher, dans un amical esprit de concorde et de paix, de cette source de l'autorité et du salut, et de s'unir de plus en plus au Saint-Siège par les liens d'un amour intime et du respect.

Fasse Dieu que ceux-ci, reconnaissant la vérité de ce que Nous avons dit, et réfléchissant que la doctrine du Christ, comme disait saint Augustin, *si elle était observée, serait le salut même de la République*, et que la sécurité et la tranquillité publiques, aussi bien que la leur, sont contenues dans la sécurité de l'Eglise et dans l'obéissance; qu'ils portent leurs pensées et leurs soins au soulagement des maux dont l'Eglise et son Chef visible sont affligés, et puisse-t-il arriver enfin que les peuples qu'ils conduisent, étant entrés dans les voies de la justice et de la paix, jouissent d'une ère heureuse de prospérité et de paix!

Ensuite, pour que l'union du troupeau catholique tout entier avec le Pasteur suprême se fortifie de jour en jour, Nous vous adressons ici un appel tout particulièrement affectueux, Vénérables Frères, et Nous vous exhortons fortement, afin que par votre zèle sacerdotal et votre vigilance pastorale les fidèles confiés à vos soins soient embrasés de l'amour de la religion, de telle sorte qu'ils s'attachent plus étroitement et plus intimement à cette Chaire de vérité et de justice; qu'ils en reçoivent toutes les doctrines avec l'assentiment profond de l'intelligence et de la volonté, et rejettent absolument les opinions, même les plus répandues, qu'ils sauront opposées aux enseignements de l'Eglise.

Se souvenant des paroles de saint Paul: *Prenez garde que quelqu'un ne vous séduise par la philosophie et par de vains sophismes, selon la tradition des hommes, selon les éléments du monde, et non selon le Christ* (1), les Pontifes

(1) Ep. aux Colossiens, 2, 8.

romains, Nos Prédécesseurs, et en dernier lieu IX, de sainte mémoire, en particulier au Concile du Vatican, n'ont pas omis, toutes les fois qu'il en a été besoin, de réprover les erreurs courantes, et de les frapper de la censure apostolique. Marchant sur les traces de Nos Prédécesseurs, Nous confirmons et renouvelons toutes ces condamnations, et, en même temps, Nous supplions le Père des lumières, afin que tous les fidèles unis parfaitement dans un même sentiment, une même pensée, pensent et parlent avec Nous.

Il est de votre devoir, Vénérables Frères, d'employer vos soins assidus à répandre au loin dans le champ du Seigneur la semence des célestes doctrines, à faire pénétrer de bonne heure dans les âmes des fidèles les principes de la foi catholique, afin qu'ils y poussent de profondes racines et s'y conservent à l'abri de la contagion des erreurs.

Plus les ennemis de la religion mettent d'acharnement à présenter aux hommes inexpérimentés, et surtout à la jeunesse, des enseignements qui obscurcissent les esprits et corrompent les mœurs, plus il faut déployer de zèle pour que non seulement la méthode d'éducation soit solide et bonne, mais surtout pour que l'éducation elle-même soit absolument conforme, dans l'instruction et dans la discipline, à la foi catholique, principalement en ce qui regarde la philosophie, de laquelle dépend en grande partie la juste direction des autres sciences et qui ne va pas à détruire la Révélation divine, mais qui plutôt a la gloire de lui préparer la voie et de la défendre contre ses ennemis, ainsi que Nous l'ont appris, par leur exemple et par leurs écrits, le grand Augustin, le Docteur Angélique et les autres Maîtres de la science chrétienne.

Mais il est nécessaire que la bonne éducation de la jeunesse, capable de lui assurer la vraie foi et la religion ainsi que l'intégrité des mœurs, commence dès les plus tendres années, au sein même de la société domestique. Or, cette société, déplorablement troublée à notre époque, ne peut être rétablie dans sa dignité par aucun autre moyen que par les lois selon lesquelles elle fut établie dans l'Eglise par le divin Maître lui-même, qui, en élevant l'alliance du mariage, dont il voulut faire la figure de sa propre union avec l'Eglise, à la dignité de sacrement, non seulement rendit l'union conjugale plus sainte, mais encore prépara, et pour les parents et pour les enfants, les secours les plus efficaces à l'aide desquels ils pussent arriver plus facilement, par l'accomplissement de leurs devoirs mutuels, à la possession de la félicité du temps et de l'éternité.

Mais lorsque des lois impies, n'ayant aucun souci du respect dû à ce grand sacrement, l'ont eu placé au même rang que les contrats purement civils, il en est résulté ces déplorables conséquences que, la dignité du mariage chrétien étant violée, les citoyens ont substitué le concubinage légal à l'union légitime, les époux ont négligé leurs devoirs mutuels de fidélité, les enfants ont refusé le respect et l'obéissance à leurs parents, les liens de l'affection domestique se sont relâchés, et, ce qui est du plus détestable exemple et du plus grave préjudice pour les mœurs publiques, de pernicieuses et funestes dissensions ont très-souvent succédé à un amour malsain. Il

est impossible, Vénérables Frères, que ces lamentables calamités excitent pas Notre zèle et ne vous poussent pas à recommander soigneusement et constamment aux fidèles confiés à votre vigilance de prêter une oreille docile aux doctrines qui concernent la sainteté du mariage chrétien et d'obéir aux lois par lesquelles l'Eglise règle les devoirs des parents et des enfants.

Alors il se produira cette conséquence très-désirable que les mœurs et la conduite des individus mêmes se reformeront; car, tout comme un tronc corrompu produit des branches gâtées et des fruits misérables, ainsi la tache funeste qui déprave les familles est tristement contagieuse et devient un principe de vice et de péché pour chaque individu. Au contraire, si la société domestique est réglée d'après les formes de la vie chrétienne, chacun s'accoutumera peu à peu à chérir la religion et la piété, à repousser avec horreur les doctrines fausses et pernicieuses, à pratiquer la vertu, à obéir aux autorités et à réprimer cet insatiable égoïsme, qui abaisse et qui affaiblit si fort la nature humaine. Dans ce but, il serait certainement très utile de diriger et d'encourager ces associations qui se sont constitués principalement à notre époque, au grand profit des intérêts catholiques.

Ces choses, que Nous embrassons de Notre espérance et de Nos vœux, sont grandes, Vénérables Frères, et plus grandes que les forces humaines; mais, comme Dieu a fait guérissables les nations de la terre, puisqu'il a fondé l'Eglise pour le salut des peuples et qu'il lui a promis son assistance jusqu'à la consommation des siècles, Nous avons la ferme confiance qu'avec votre concours le genre humain, averti par tant de maux et de calamités, viendra enfin chercher le salut et la prospérité dans l'obéissance à l'Eglise, dans le magistère infailible de ce Siège Apostolique.

Cependant, Vénérables Frères, avant de mettre fin à cette lettre, il est nécessaire que Nous vous exprimions Notre félicitation pour l'union et la concorde admirable qui unit nos âmes les unes aux autres à ce Siège apostolique. Cette union parfaite n'est pas seulement à Nos yeux un inexpugnable rempart contre les assauts des ennemis, mais encore Nous croyons que c'est un favorable et heureux présage, qui promet à l'Eglise des temps meilleurs.

Et tandis que cette concorde Nous apporte la plus grande consolation, elle élève aussi opportunément Notre esprit, afin que dans la charge difficile que Nous avons reçue, Nous, soutenions allègrement tous les travaux, tous les combats pour l'Eglise de Dieu.

De ces motifs d'espérance et de félicitation que Nous vous exprimons, Nous ne pouvons pas séparer ces témoignages d'amour, d'obéissance que nous ont offerts avec vous, Vénérables Frères, au commencement de Notre Pontificat, un si grand nombre d'ecclésiastiques et de fidèles, qui, par envoi de lettres, l'offrande de dons, et même par des pèlerinages et d'autres devoirs de piété, ont montré que cette dévotion et cette charité qu'ils avaient vouées à très juste titre à Notre Prédécesseur est si ferme, si stable et si complète, qu'elle n'est point altérée par la personne d'un héritier si inégal. Pour ces merveilleux témoignages de la piété catholique, Nous

rendons humblement grâce à Dieu parce qu'il est bon et miséricordieux, et à vous, Vénérables Frères, et à tous Nos Fils bien-aimés, de qui Nous les avons reçus, Nous exprimons publiquement, du fond du cœur, Nos sentiments de gratitude. Nous sentant animés d'une pleine confiance que, dans les embarras et les difficultés du temps, votre amour et celui des fidèles ne Nous manquera jamais.

Aussi Nous ne doutons pas que ces admirables exemples de piété filiale et de vertu chrétienne ne fassent que Dieu très clément, touché de ces actes de foi, ne regarde plus favorablement son troupeau et n'accorde à son Eglise la paix et la victoire.

Mais puisque Nous avons confiance que cette paix et cette victoire Nous seront accordés plus tôt et plus facilement si les fidèles la demandent par des vœux et des prières constantes, Nous vous exhortons donc fortement, Vénérables Frères, que, dans ce but, vous excitiez l'amour des fidèles et leur ferveur, en invoquant auprès de Dieu l'intercession de la Reine Immaculée des cieux, et de saint Joseph, patron céleste de l'Eglise, et des saints princes des apôtres Pierre et Paul, au patronage desquels Nous confions, humblement prosternés, Notre humilité, tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique et le troupeau universel du Seigneur.

Au reste, ces jours dans lesquels nous célébrons la mémoire solennelle de Jésus-Christ ressuscité, Nous désirons qu'ils soient pour vous, Vénérables Frères, et pour tout le troupeau du Seigneur, des jours de fête et de salut, remplis d'une sainte joie. Nous supplions le Dieu très bon, afin que par le sang de l'Agneau immaculé, qui a effacé le titre de notre condamnation, soient effacées les fautes que nous avons contractées, et soit miséricordieusement révoqué le jugement que nous avons encouru pour elles.

La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et la charité de Dieu, et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous, Vénérables Frères, en particulier, ainsi qu'à vos chers Fils les clercs et fidèles de vos Eglises, en gage de Notre suprême bienveillance, et comme signe gage de la protection céleste, Nous vous donnons très affectueusement la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le jour solennel de Pâques, XXI avril, an MDCCCLXXVIII, première année de Notre Pontifical.

LÉON P. P. XIII.

ASSEMBLEE GENERALE.

Le Bureau de régie est en mesure de donner dès aujourd'hui les principales dispositions déjà prises en vue de la prochaine Assemblée générale de l'Union Allet; quoique tous les détails ne soient pas encore arrêtés, ce qu'il intéresse aux membres de connaître d'avance est réglé.

Notre prochain numéro, qui anticipera de quelques jours sa date ordinaire, donnera le programme de la fête.

C'est à Sorel qu'est fixé, pour cette année, notre rendez-vous général.

Plusieurs raisons ont engagé le Bureau à choisir cette ville: d'abord les sympathies bien connues de la population soreloise; les invitations de la part des autorités religieuses et civiles de la ville; aussi l'avantage de sa position géographique; Sorel est, de tous les points de la province de Québec, celui dont l'accès est le plus facile et le moins coûteux et est comme le centre de toutes nos Sections; par la navigation ou les voies ferrées, Sorel est à la porte de Québec, des St. Hyacinthe, de Trois-Rivières, de Montréal et même d'Outaouais.

Le jour choisi est aussi des plus favorables: le 1er juillet, fête de la Confédération.

Pour rencontrer les dispositions déjà prises, les départs de Montréal, de Québec, de Trois-Rivières, de St. Hyacinthe devront s'effectuer dans la matinée du jour même, permettant à tous d'arriver à temps pour le 1er article du programme, fixé à 1 heure P. M.; le retour aurait lieu dans la nuit du même jour.

La Section de Montréal loue, pour la circonstance, un vapeur qui quittera Montréal le matin et reviendra dans la nuit. Il serait facile à la Section de Québec de prendre un arrangement analogue, lequel accommoderait aussi très-bien les Sections de Rimouski et des Trois-Rivières.

DONC, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE NOTRE UNION EST FIXÉE, POUR CETTE ANNÉE AU 1ER JUILLET A SOREL.

Que ces derniers mots: *le 1er juillet à Sorel*, soient la consigne d'honneur pour tout Zouave.

Que d'ici au 1er juillet prochain tout soit, chez chacun de nous, calculé, combiné de façon qu'à la date fixée, chacun prenne le chemin de Sorel.

L'an dernier, quoique le lieu de réunion fût à une extrémité de la province, le nombre de ceux qui ont répondu à l'appel était au-delà de ce qu'il semblait permis d'espérer; cette année notre réunion sera encore plus nombreuse, nous n'en doutons pas. Nous étions deux cents à Outaouais, nous serons trois cents à Sorel.

A SOREL LE 1ER JUILLET !!

LA PAROLE DU PAPE.

L'Encyclique par laquelle par Léon XIII inaugure son Pontificat, restera comme une grande date, non pas une date de gloire, mais d'ébranlement immense. Le nouveau Pape s'adresse à ses frères du monde catholique, à l'une des heures les plus troublées de l'histoire, pendant que le désordre est dans les Etats et l'inquiétude dans les âmes, pendant que l'on entend comme un bruit de craquement universel. L'Eglise, qui a derrière elle un passé incomparable, constate, par la bouche de son Chef ce qu'est devenue l'Europe depuis qu'elle s'est écartée de ses enseignements, et détermine avec précision les causes de tant de maux. Rien n'est plus frappant que le contraste de ce langage de la religion catholique avec le langage de ceux qui l'attaquent. Le Pape, appuyé sur les vérités dont il est le suprême gardien, appuyé sur les faits et sur l'histoire, dit tout le contraire de ce que l'on

fait dire à l'Église, et oppose la réalité des œuvres aux mensonges des agrerseurs. On est fier d'être catholiques en lisant ce document capital, parce que l'on appartient à une religion dont le nom se lie aux plus grands services qui aient jamais été rendus à l'humanité. Le monde, sans l'Église, serait resté dans la fange et la servitude; le monde ne subsiste aujourd'hui avec quelque dignité que grâce à la foi vivante encore dans une portion du genre humain; il s'abîmerait dans la boue et la tyrannie s'il était possible que l'Église disparût. Depuis que le christianisme existe, il a tout fait pour le bien des peuples; depuis que les doctrines contraires ont obtenu du crédit, les peuples ont perdu leur repos, leurs chefs ont perdu la lumière.

Les ravageurs de notre temps ont rendu au catholicisme un hommage involontaire. Lorsqu'ils ont voulu faire le siège de la société et créer sur ces débris un monde à leur guise, quelles sont les institutions dont ils se sont déclarés les ennemis? Les institutions chrétiennes. Ils savaient que ces institutions étaient le ciment des empires et en quelque sorte les bases de l'humanité; ils leur ont déclaré la guerre. Ainsi a commencé la Révolution française; elle s'est poursuivie et se poursuit encore par les mêmes moyens; elle a compris que chaque coup porté contre l'Église était porté contre la société. Des gouvernements se sont rencontrés, en France et ailleurs, pour favoriser ce travail destructeur et s'y associer; ils ont appelé cela "faire œuvre de civilisation," comme si l'irréligion pouvait fonder quelque chose et s'il y avait une civilisation possible par l'athéisme. Le mensonge le plus hardi de ce temps, c'est la prétendue aversion de l'Église pour la civilisation; on a fait semblant d'oublier que la vraie civilisation est son ouvrage, l'autre n'est qu'un "vain mot;" l'Encyclique le dit et déclare que l'Église, loin de repousser "la civilisation temporelle, revendique la gloire d'en avoir été la mère et la nourrice."

L'Encyclique, en abordant le champ si vaste des désordres de notre époque, a tout indiqué. Elle caractérise les divers rôles et fait justice des méfaits. Elle n'épargne pas ceux qui, "alors qu'ils trompent le plus, *cum maxime fallunt*," veulent qu'on salue en eux "les champions de la patrie, de la liberté et de tous les droits." Elle ne considère pas "comme un perfectionnement de la vie humaine" l'audacieux mépris de toute puissance légitime. Léon XIII rappelle à l'Italie tout ce que la Papauté a fait pour elle, son bonheur et ses gloires d'autrefois à l'ombre de ce pouvoir protecteur et paternel. Il ne dit pas que l'Italie est injuste; mais ce qu'il ne dit pas, tout honnête homme le pense. Le Pontife dénonce la violation des lois les plus sacrées par la puissance publique "dans la plupart des pays," les graves atteintes portées à la liberté religieuse et aux droits des évêques. Les grands bienfaits qui découlent du ministère apostolique sont autant de motifs supérieurs pour qu'il s'exerce dans la plénitude de l'indépendance, et c'est ici que Léon XIII revendique éneraïquement le pouvoir temporel "au nom du bien public et du salut de toute l'humanité." Il proteste comme a protesté Pie IX, il condamne toutes les erreurs que Pie IX a condamnées. Il recom-

mande aux évêques de redoubler de zèle pour que les fidèles se tiennent de plus en plus rapprochés de la Chaire de Pierre, "ce siège de vérité et de justice." Il revendique pour l'Église le droit d'enseigner et demande que le mariage soit chrétien.

Telle est l'Encyclique du 21 avril, vivement empreinte des malheurs de ce temps, écrite avec une grande force et une grande mesure, conviant les princes, les chefs des États; tous les peuples à la concorde et à la paix, montrant au monde ce qui lui manque et lui retraçant le souvenir des saintes institutions par lesquelles jadis les nations furent heureuses. En la lisant, on se sent en pleine vérité, et nous ajoutons, en pleine charité.

TEMOIGNAGES RENDUS A LA MEMOIRE DU COLONEL ALLET.

Nous lisons dans l'*Union de Paris* :

"Il y a treize ans bientôt, le général Lamoricière fut trouvé mort aux pieds de son lit, tenant à la main son Crucifix.

"Eh bien, la Providence gardait au Colonel Allet, cette même mort de prédestiné. Une apoplexie l'a foudroyé pendant qu'il récitait sa prière du soir, et on l'a trouvé étendu dans sa chambre, son Chapelet à la main.

"Le Colonel avait reçu de la mort de Pie IX, une profonde atteinte. Attendant sans cesse la restauration du Souverain qui possédait toute son âme, il sentit se briser le lien le plus fort de sa vie. Il avait dit à son frère : "Si le Pape vient à mourir, je n'irai pas loin."— Tous les paysans de la contrée répètent : "C'est Pie IX qui est venu le chercher."

"Comme au milieu de ses Zouaves, le Colonel Allet cherchait dans sa retraite à se faire aimer, et toujours avec la même simplicité. Aussi sa mort a été un deuil public pour son canton. Dès qu'elle a été connue, toutes les églises du haut Valais ont sonné les glas funèbres. Plus de deux mille montagnards sont venus escorter son cercueil sur lequel flottait le drapeau jaune et blanc du Pape.

"Le général de Charette et plusieurs Officiers du Régiment des Zouaves Pontificaux assistaient aux obsèques.

Comme il l'a été annoncé dans notre précédent numéro, un service solennel a été chanté à Montréal, pour le repos de l'âme du regretté Colonel.

Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame qui avaient bien voulu mettre à la disposition des zouaves, pour cette cérémonie funèbre, leur belle petite église de Notre-Dame, eurent aussi la délicate et généreuse attention de convertir l'élégant petit temple en une chambre mortuaire; les murs étaient littéralement couverts de tentures noires; au milieu de la nef s'élevait un imposant catafalque surmonté d'un sabre et d'un colback avec plumet de Colonel et orné à sa base du portrait de l'homme pleuré. M. le Chanoine Lussier, ancien aumônier, assista comme diacre de M. Z. Allard, Ptre., ancien Zouave, officiait; un piquet de Zouaves en uniforme enbourait le mausolée. Le spectacle de ces jeunes gens portant sur leur figure les marques de la plus profonde

tristesse, était vraiment touchant ; c'était des enfants pleurant un père.

Comme Pie IX, notre Colonel nous a été enlevé par le Ciel ; mais tant qu'il battra un cœur dans une poitrine de Zouave, le souvenir du Commandant ne sera pas mort, pas plus que celui du Souverain.

NECROLOGIE.

Le mois dernier a été néfaste à notre Union ; deux membres sont sortis de nos rangs, répondant à l'appel du Grand Maître de là haut. C'est deux bons Zouaves qui viennent de mourir ; l'un était marié et père de famille, l'autre était prêtre ; espérons que par deux chemins différents, ils se sont rencontrés au même but.

Le premier, M. J. B. Lemay, est décédé le 6 du courant à St. Henri des Tanneries, où il tenait magasin depuis quelques années : un des prêtres desservants de sa paroisse disait à la mort de notre camarade : "durant sa vie il a été un type de citoyen et de chrétien, il est mort en saint."

Le second, M. Joseph Alary est mort le 3 du courant à la *Résidence St. Janvier*, au Sault-au-Récollet, entre les bras du saint Evêque Bourget.

Voici comment un de nos camarades annonçait sa mort dans un journal catholique de cette ville :

"Nous avons la douloureuse tâche d'annoncer la mort de M. Joseph Alary, prêtre, arrivée le 3, à la résidence St. Janvier, au Sault-au-Récollet.

"M. Alary a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante ; quoique subitement frappé, il n'a pas été surpris, car souffrant depuis trois ans d'une paralysie, il attendait avec une fermeté toute chrétienne le coup qui vient de l'atteindre.

"L'église perd, en ce prêtre, un ministre plein de dévouement ; après trois ans de cléricature au séminaire de Ste. Thérèse, au moment d'entrer dans les saints ordres, il crut trouver un chemin plus court pour arriver au but qu'il désirait atteindre, en troquant sa soutane contre l'habit du zouave pontifical : il partait en juin 1868 pour Rome. Il servit le Saint-Père jusqu'en septembre 1870, prit part à la défense de la Ville-Eternelle et ne quitta le service que forcé par les tristes circonstances que nous connaissons tous.

"N'ayant pas eu la chance qu'il cherchait dans la carrière militaire, à son retour au Canada, il rentra de nouveau dans la tribu lévitique. Il reçut l'onction sacerdotale des mains de Mgr. I. Bourget, en juin 1872, et fut nommé vicaire à Terrebonne. C'est là que les premières atteintes de la paralysie se fit sentir, et depuis cette époque sa santé fut toujours précaire.

"Il était depuis près d'un an à l'Hôtel-Dieu, lorsque Monseigneur l'Archevêque de Marciannopolis le fit venir près de lui à sa résidence du Sault-au-Récollet ; il n'y avait que huit jours que ce pauvre jeune lévite infirme jouissait de la douce et salutaire compagnie de son père et bienfaiteur, lorsque la mort est venue le frapper. Il n'avait que 35 ans. La bonté et la douceur étaient les qualités qui l'ont fait aimer de tous ses camarades, tant du petit séminaire de St. Thérèse et du régiment, que de ses confrères dans le sacerdoce."

Le service a été chanté le 6 courant à Ste. Anne des Plaines, paroisse natale du défunt, par notre Aumônier

général, assisté comme diacre par M. C. Collin, prêtre, ancien camarade du défunt. C'est dans les voûtes de cette même église que le corps a été déposé.

CEAD MILLE FAILTHE.

(Cent milles bienvenues).

Nous nous empressons d'insérer dans nos colonnes la traduction d'une lettre qui nous apprend la bonne et joyeuse nouvelle que, depuis neuf mois, il existe à New-York une association d'anciens soldats pontificaux fondée dans un but analogue à celui de l'Union-Allet.

Leurs armes ou insignes sont deux drapeaux, l'un pontifical et l'autre irlandais, croisés en sautoir.

"VÉTÉRANS DE L'ARMÉE PONTIFICALE,"
"PRO PETRI SEDE."

"Officiers :

"Prés., Capt. J. KIRWAN,
"1^{er} Vice-Prés., JAS. McDERMOTT,
"2^e Vice-Prés., J. O'SHAUGHNESSY,
"Sec. Rec., P. C. QUILLÉ,
"Sec. Fin., P. HUGHES,
"Trés., JAS. BRENNAN,
"Sergt d'Armes, JAS. MURPHY.

"208 West, 20th Street, New-York.

"Camarades de l'Union-Allet,

"Je suis chargé de vous faire connaître l'existence de l'association ci-dessus, organisée dans cette ville il y a neuf mois, et ayant pour but : de propager l'esprit de dévouement au St. Siège parmi ses membres et de répandre cet esprit parmi tous les catholiques, autant que possible, par des réunions et séances de notre société et le concours de nos amis ; de pratiquer les vertus militaires de camaraderie, de franchise et de sobriété, et de garder le souvenir des vaillants camarades que nous avons connus et de tenir leur exemple héroïque sous les yeux de la jeunesse catholique."

"Nous sommes au nombre de soixante-quinze, dont quelques-uns ont servi et combattu à Rome, à Spolète, à Pérouse, à Ancône, et quelques-uns avec vous sous les braves Lamoricière et Pimodon, à Castelfidardo."

"Nous avons appris avec plaisir l'existence de votre Association et nous désirons lier des rapports d'amitié fraternelle non seulement avec vous, mais avec toutes les Sociétés sœurs du monde entier."

"Camarades, nous vous saluons par delà la frontière, au nom de notre Père Commun le Pape, et de notre Sainte Mère l'Eglise sous le drapeau de laquelle nous avons jadis combattu."

"Attendant votre réponse sous peu,

"Je demeure, Chers Camarades,

"Votre bien dévoué,

"P. C. QUILLÉ,

"Sec. Rec."

Nous saluons ces nouveaux camarades avec l'émotion et le bonheur que nous éprouverions en saluant les glorieux débris de notre cher vieux drapeau.

Non, le vieil esprit chevaleresque chrétien n'est pas mort. Il se révèle et s'anime au souffle de chaque inspiration généreuse. Vienne un autre St. Bernard, et au

cri de "Dieu le veut!" le Patrimoine de St. Pierre sera rendu à son Successeur.

"CEAD MILLE FAILTHE" à nos généreux amis de New-York.

PETITES NOUVELLES.

Madame la Marquise Duplessis Bellière a fait cadeau au Saint Père d'un magnifique palais qu'elle possède à Paris ; dans ce palais devra s'établir la nonciature apostolique. Cette dame a ajouté à ce premier cadeau la cession gratuite de plusieurs propriétés de la valeur de deux millions ; en somme, c'est un don de quatre millions offert à Sa Sainteté Léon XIII, pour fêter son avènement au trône pontifical.

M. Louis Veillot a eu l'honneur d'être reçu, le 4 mai, en audience particulière par Sa Sainteté Léon XIII et de lui remettre les souscriptions adressées à *l'Univers* comme *don de joyeux avènement*.

Le Rédacteur de *l'Univers* a été honoré d'une longue audience.

Sa Sainteté a parlé longuement de la presse religieuse, a dit qu'elle était "une nécessité absolue," a félicité M. Veillot des services qu'il avait rendus et qu'il rendait encore à l'Eglise.

"*L'Univers* que je lis, a ajouté le St. Père, est tout au "service de l'Eglise, et il a beaucoup servi."

Ces paroles sont une récompense, et nous en félicitons l'illustre polémiste catholique.

Le Père Curci qui, par ses écrits d'une couleur libérale prononcée, avait apporté grande joie dans le camp des ennemis de l'Eglise, vient de reconnaître publiquement ses erreurs par une rétraction noble et généreuse.

Cette rétraction fait autant d'honneur à son auteur qu'elle cause de plaisir à tous ses anciens amis et admirateurs.

UNION-ALLET.

(Officiel)

Par un accident qui ne dépend aucunement de nous, les résolutions suivantes de la Section de Rimouski ne nous sont parvenues qu'au commencement de ce mois : quoique bien tard, nous croyons de notre devoir de les enregistrer aujourd'hui :

UNION ALLET, SECTION DE RIMOUSKI.

A une assemblée des Zouaves de cette Section tenue à l'Evêché de St. Germain de Rimouski le 24 février 1878, étaient présents le Rév. Edmond Langevin, Vicairé Général, et Prévost du Chapitre de la Cathédrale, aussi Aumônier de cette Section de l'Union, M. M. C. A. Dubé, Alfred Martin, Jean Lepage, Henri Ringuet et Louis, Garon, zouaves Pontificaux.

M. Louis Garon fut appelé à agir comme secrétaire de l'assemblée.

Proposé par M. Alf. Martin, secondé par Mr. Jean Lepage, que les zouaves de Rimouski réunis pour la pre-

mière fois en assemblée depuis le départ de leur Vice Président. M. le Dr. Pinault, tout en exprimant leur regret de ce qu'il ne soit plus au milieu d'eux, croient qu'il est à propos de le remplacer dans sa charge de Vice Président de cette Section de Rimouski et élisent comme tel M. le Docteur C. A. Dubé.

Adopté unanimement.

Les résolutions suivantes sont aussi adoptées unanimement :

1^o "Que les Zouaves Pontificaux, membres de l'Union Allet, Section de Rimouski, ont appris avec une bien vive douleur la perte que l'Eglise entière vient de faire dans la personne de son bien-aimé Pontife Pie IX de glorieuse mémoire ; qu'ils perdent en lui non seulement un Pontife et un père, mais encore un Souverain qu'ils ont servi avec fidélité et amour ; que de plus ils désirent exprimer, que, s'ils ne sont plus soldats de Pie IX, ils sont encore et seront toujours les soldats du Pape et de l'Eglise, et que comme témoignage de leur regret pour la mémoire du Vénéré Défunt les zouaves de cette Section portent le deuil pendant trois mois.

2^o "Que les zouaves de Rimouski s'associent aux sentiments exprimés dans le rapport annuel de l'Union Allet pour 1877, et à ses protestations contre les spoliations sacrilèges des Etats du Souverain Pontife par Victor Emmanuel et contre la nouvelle prise de possession par son fils Humbert.

3^o "Qu'ils se réjouissent de tout cœur de l'élection de Sa Sainteté Léon XIII, qu'ils se regardent comme ses zouaves, tout aussi bien qu'ils l'étaient de Pie IX, et qu'ils appellent de tous leurs vœux la prompte restitution du domaine de l'Eglise entre les mains de son nouveau Pontife.

4^o "Que nos félicitations soient adressées au Révérend Messire Edmond Langevin, Ptre. Vicairé Général, à l'occasion de son élévation à la charge de Prévost du Chapitre de la Cathédrale de Rimouski et que des remerciements lui soient adressés pour avoir mis à la disposition de la section de Rimouski une des salles de l'Evêché.

5^o "Que copies des présentes soient adressées au Bureau de Régie de l'Union à Montréal, ainsi qu'à M. le Dr. Pinault.

6^o "Que les présentes résolutions soient publiées dans le *Nouvelliste* de Rimouski."

Nous, soussignés, anciens Zouaves Pontificaux, adhérons de grand cœur aux résolutions de l'assemblée tenue en cette ville, le 24 dernier, quoique nous n'ayons pu y assister.

LOUIS PAQUET, PTRE.
JOS. A. DESJARDINS, ECCL.
ELIE D. BRUNELLE.
JOSEPH GAGNÉ.

NAISSANCES.

— Le 6 avril dernier, M. P. B. Lamarre, ancien Zouave Pontifical, est devenu père d'une fille.

— Le 8 du courant, M. Joseph Coté, ancien Caporal aux Zouaves Pontificaux, est devenu père d'un fils.

MARIAGES.

— Le 1er du courant, dans la chapelle de l'Evêché de St. Hyacinthe, M. C. G. Durocher, ancien Zouave Pontifical, à Dlle Marie D'Auray.

— Le 20 du courant, à la Cathédrale de Montréal, M. Alfred Beaucaire, ancien Zouave Pontifical, à Dlle Marie-Louise-Emma Bergeron.

— Le 23 du courant, à la Cathédrale de Montréal, M. Lucien Forget, Avocat, ancien sergent aux Zouaves Pontificaux, à Dlle M. Octavie Papineau de Montigny.

ANNONCES.

LES
SOIRÉES DU CASINO
OU

DISCUSSION SUR LE
SYLLABUS

Par MGR. L'ÉVÊQUE DE BIRTHA.

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND & Fils,
12 et 14, Rue St. Vincent,
Montréal.

Manufactures françaises d'ornements d'église
220, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

R. BEULLAC

Dépot de Statues et Vitraux des Éléments Artistiques de
Bar-le-Duc (France), approuvés par Notre Saint Père
le Pape Pie IX, bref du 5 Mai 1867.

ATELIER DE
PEINTURE ET DE DECORATION RELIGIEUSE
DANS LES DÉPENDANCES DE L'ÉTABLISSEMENT.

Succursales: Lyon, Paris, Metz, Bruxelles,
Londres et Montréal.

VENANT D'ÊTRE REÇUE

MAGNIFIQUE CHROMO-LITHOGRAPHIE

DE

N. S. P. LE PAPE LEON XIII.

CHAQUE COPIE: 3 Cts.

Photographies authentiques prises au Vatican le jour du
couronnement de Sa Sainteté.

PIE IX.

DOCTEUR SUPREME ET INFALLIBLE DE TOUS LES
CHRÉTIENS.

PORTRAITS AUTHENTIQUES

En photographies, galvanoplastie, bronze, bas-reliefs, représentant
S. S. Pie IX au tombeau.
Apothéose de Sa Sainteté (haut relief) venant de Rome, photogra-
phies à 5 cents, 8 cents, jusqu'à \$4.00, selon la grandeur.
Portraits coloriés en peinture à l'huile, gouache aquarelle.

S'adresser à

M. R. BEULLAC,
220, Rue Notre-Dame, Montréal.

OCTAVE COSSETTE
MARCHAND DE BOIS ET DE CHARBON
VALLEYFIELD.

A. FRANCOEUR
GROCERIES ET PROVISIONS, VINS, LIQUEURS, Etc
(A l'Enseigne du Quart aux Couleurs Papales)
COIN DES RUES PROVOST ET PHIPPS
SOREL, P. Q.

PARÉ FRÈRES
Maison Commerciale
LACHINE.

GUSTAVE A. DROLET
AVOCAT
ADRESSER: BOSSANGE FILS
16 Rue du 4 Sept. à Paris (France.)

FORGET & FORGET
AVOCATS
No. 10, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

N. R. BEAULIEU, B. C. L.
AVOCAT
ST. CYPRIEN DE NAPIERVILLE.

A. A. MARION
AVOCAT
192 NOTRE-DAME, MONTREAL.

BENJ. BOURGEOIS, J. B. ROUSSEAU
INGENIEURS CIVILS
No. 16 RUE ST. JACQUES, MONTREAL

EMM. TASSÉ
MARCHAND
RUE SUSSEX, OTTAWA.

J. A. CHAGNON, AVOCAT,
HAM SUD, P. Q.

THOMAS CORRIVEAU
AVOCAT
LAMBTON, P. Q.

J. G. W. MCGOWN
AVOCAT
NO. 170 $\frac{1}{2}$, RUE NOTRE DAME,
MONTREAL.

A. A. FORGET
AVOCAT
DANVILLE, P. Q.

A. GUY
NOTAIRE
SOUTH DURHAM
COMTÉ DRUMMOND.

M. J. E. CHAGNON
AGENCE GÉNÉRALE
10 ST. JACQUES, MONTREAL.

<p>J. P. MARION NOTAIRE 34, RUE ST. JACQUES, MONTREAL <i>Agent d'Assurance sur la Vie—Boite 230 1/2, P. Q.</i></p>	<p>L. BLANCHARD MARCHAND SHERBROOKE.</p>
<p>HERMENEGILDE FORTIER, H. C. S., No. 33, RUE ST. VINCENT, No. 33; P. Q. MONTREAL.</p>	<p>GEORGE RAYMOND MARCHAND ST. HYACINTHE.</p>
<p>E. H. DESJARDINS, M. D., L. C. R. COIN DES RUES GUY ET ST. ANTOINE. HEURES DE CONSULTATIONS : De 8 hrs. a. m. à 10 hrs. a. m.; de 1 hr. p. m. à 3 hrs p. m.; de 7 hrs. p. m. à 9 hrs. p. m.</p>	<p>J. BERTRAND, MAGASIN DE CHAUSSURES A BON MARCHÉ, No. 661, RUE ST. JOSEPH, ENTRE LES RUES CHATHAM ET CANNING, ENSEIGNE DE LA BOTTE ROUGE, MONTREAL.</p>
<p>D. DESNOYERS, M. D., TREMONT, CORNER ELLIOT ST., BOSTON. <i>Over Parker's Drug Store.</i></p>	<p>ELIE D. BRUNELLE MERCIER ET EPICIER VILLE ST. SERMAIN DE RIMOUSKI.</p>
<p>L. E. OLIVIER, MEDECIN, ST. FERDINAND D'HALIFAX, P. Q.</p>	<p>LEON DESCARRIES EPICIER 675, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL</p>
<p>ARISTIDE CHAMPAGNE, MEDECIN, ST. ANICET.</p>	<p>THEODORE SAUVAGEAU MARCHAND A COMMISSION 58, RUE ST. FRANCOIS XAVIER, 58, MONTREAL.</p>
<p>A. PICHE, MEDECIN, No. 165, RUE ST. CONSTANT, MONTREAL.</p>	<p>L. G. VILLENEUVE, MARCHAND, LACHENAIE, P. Q.</p>
<p>L. M. BRUNET MEDECIN STE. MARTHE, P. Q.</p>	<p>P. ACHILLE BOURGET EPICIER VILLAGE LAUZON, LEVIS.</p>
<p>ADOLPHE LAMARCHE, MEDECIN, No. 638—RUE ST. JOSEPH,—No. 638, MONTREAL.</p>	<p>F. X. DEFEVRE Marchand de Chaussures et de Machines à Coudre LAPRAIRIE.</p>
<p>P. A. ALLARD, MEDECIN, No. 326, — RUE ONTARIO, — No. 326, <i>Vis-à-vis l'Eglise du Sacré-Coeur,</i> MONTREAL.</p>	<p>E. H. RICHER LIBRAIRE RUE CASCADES, ST. HYACINTHE</p>
<p>INFIRMERIE DE CHEVAUX ET ETABLISSEMENT VETERINAIRE J. A. COUTURE, <i>Médecin Vétérinaire du Collège McGill.</i> BUREAU: 313 1/2, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL Ouvert de 8 hrs. A. M. à 7 hrs. P. M.</p>	<p>A. BENJAMIN CHERRIER, PROPRIETAIRE-EDITEUR DU "QUEBEC DIRECTORY," QUEBEC.</p>
<p>N. RENAUD ET CIE. MARCHANDS DE FARINE, GRAINS ET PROVISIONS 26, RUE DES ENFANTS TROUVES MONTREAL.</p>	<p>J. B. ROMANETTI, ANCIEN ZOUAVE FABRICANT DE CIGARETTES Se recommande à tous ses anciens camarades en les priant de lui faire parvenir leurs commandes. 37 CÔTE ST. LAMBERT, MONTREAL.</p>
	<p>JEAN ROY PROPRIETAIRE DE L'HOTEL DU CANADA Près de la Station G. T. R. QUEBEC SUD.</p>
	<p>RESTAURANT JACQUES-CARTIER, No. 57 RUE ST. CATHERINE MONTREAL E. PROTEAU, Propriétaire.</p>

*10 Rue St. Augustin
Y. C. Plinguet & Fils
Montreal*